

**PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE LA CATEGORIE A**

.....
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Le 8 décembre 2022, à 16 heures 20 minutes s'est réuni le bureau de vote, institué par l'arrêté n°22-189 du 25 octobre 2022 du Président du CDG FPT 84 dans les conditions prévues par le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié et composé comme suit :

Président titulaire : Monsieur Didier PERELLO, Maire de Goult, membre du Conseil d'Administration du CDG 84.

Président suppléant : Monsieur Maurice CHABERT, Président du CDG FPT 84

Secrétaires : Madame Céline PARDUCCI, agent du CDG 84
Madame Béatrix BLANC-HAMEL, agent du CDG 84

DELEGUES DE LISTE

Liste C.F.D.T. INTERCO du Vaucluse affiliée à la C.F.D.T. :

Titulaire : Monsieur Yves RAMBAUD

Suppléant : Madame Brigitte BOUDIN

Liste F.A.F.P.T. U.D. 84 affiliée au Syndicat National F.A.F.P.T. :

Titulaire : Madame Corinne TRONEL

Suppléant : Madame Elsa BEREZNE

Liste S.N.D.G.C.T. section de Vaucluse affilié au S.N.D.G.C.T. :

Titulaire : Madame Karine ICARD

Suppléant : Monsieur Gilles MEUNIER

OUVERTURE ET CLÔTURE DU SCRUTIN

Le 1^{er} décembre 2022 à 9 heures 00, le Président du bureau central de vote a déclaré le scrutin ouvert.

Les opérations de vote se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

Le 8 décembre 2022 à 16 heures 20 minutes, le Président du bureau central de vote a déclaré publiquement le scrutin clos.

RECENSEMENT ET DEPOUILLEMENT DES VOTES

Le bureau de vote a procédé au recensement des votes et au dépouillement des votes conformément aux dispositions du code électoral.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

Nombre d'électeurs inscrits :	Nombre de votants :
619	376

DEPOUILLEMENT

Puis, le bureau de vote a procédé au dépouillement des votes, lesquels ont été effectués par voie électronique. Ont été dénombrés :

- Nombre de suffrages nuls : 29
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 347

Nom de la liste	Organisation syndicale nationale de rattachement	Listes communes	Nombre de voix obtenues
C.F.D.T INTERCO du Vaucluse	CFDT	NON	81
F.A.F.P.T. U.D. 84	FAFPT	NON	85
S.N.D.G.C.T. section de Vaucluse	SNDGCT	NON	181

ATTRIBUTIONS DES SIEGES

❖ **Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :**

- Le bureau de vote détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire à la commission.
- Les représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires sont élus à la proportionnelle.
- Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.
- Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

❖ **Calcul du quotient électoral :**

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \text{ soit } \frac{347}{6} = 57,83$$

❖ Attribution des sièges au quotient :

Liste C.F.D.T. :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit	$\frac{81}{57,83}$	=1,40,	soit 1 siège
Liste F.A.F.P.T. :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit	$\frac{85}{57,83}$	=1,46,	soit 1 siège
Liste S.N.D.G.C.T. :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit	$\frac{181}{57,83}$	=3,12,	soit 3 sièges

✓ Soit [5] sièges attribués au quotient

✓ Nombre de sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : [1] siège

❖ Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne :

1^{er} siège restant à attribuer :

Liste C.F.D.T. :	<u>Nombre de voix</u> Nbre de siège obtenu +1	soit	$\frac{81}{2}$	= 40,5,	Soit 0 siège
Liste F.A.F.P.T.:	<u>Nombre de voix</u> Nbre de siège obtenu +1	soit	$\frac{85}{2}$	= 42,5,	Soit 0 siège
Liste S.N.D.G.C.T. :	<u>Nombre de voix</u> Nbre de siège obtenu +1	soit	$\frac{181}{4}$	= 45,25,	soit 1 siège

✓ Le siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste S.N.D.G.C.T.

REPARTITION DES SIEGES

❖ Nombre total de sièges attribués à chaque liste :

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus
Liste C.F.D.T. INTERCO du Vaucluse	1
Liste F.A.F.P.T. U.D. 84	1
Liste S.N.D.G.C.T. section de Vaucluse	4

DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRES

Les listes exercent leur choix successivement dans l'ordre décroissant du nombre de sièges qu'elles obtiennent. La liste ayant droit au plus grand nombre de sièges choisit chacun d'eux.

Les autres listes exercent ensuite leur choix successivement dans l'ordre décroissant du nombre de sièges auxquels elles peuvent prétendre, dans les mêmes conditions.

Dans l'hypothèse où une liste incomplète obtiendrait un siège de plus que le nombre de candidats présentés par elle lui permet de pourvoir, ce siège est attribué à la liste qui, en application du tableau ci-dessus, l'obtient en second.

En cas d'égalité du nombre de sièges obtenus, l'ordre des choix est déterminé par le nombre respectif de suffrages obtenu par les listes en présence. En cas d'égalité du nombre des suffrages, l'ordre des choix est déterminé par voie de tirage au sort.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires.

Les suppléants sont désignés parmi les candidats venant immédiatement à la suite des candidats élus titulaires et dans l'ordre de présentation de la liste.

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

Nom de la liste	Organisation Syndicale Nationale de rattachement	Titulaires	F ou H	Suppléants	F ou H
C.F.D.T.	C.F.D.T.	1. RAMBAUD Yves	H	1. BOUDIN Brigitte	F
F.A.F.P.T.	F.A.F.P.T.	2. TRONEL Corinne	F	2. BEREZNE Elsa	F
S.N.D.G.C.T	S.N.D.G.C.T	3. BERTHET-ICARD Karine	F	3. GALPIN Laure	F
S.N.D.G.C.T	S.N.D.G.C.T	4. MEUNIER Gilles	H	4. PERES Lionel	H
S.N.D.G.C.T.	S.N.D.G.C.T	5. BEUTLER-QUIJOUX Johanna	F	5. COMBES Bertrand	H

S.N.D.G.C.T.	S.N.D.G.C.T.	6. BONVENTRE Franck	H	6. PASTEAU-CREST Pamela	F
--------------	--------------	---------------------	---	----------------------------	---

Au total, sont élus :

- ✓ [3] titulaires femmes et [3] titulaires hommes
- et
- ✓ [4] suppléants femmes et [2] suppléants hommes.

Observations et réclamations :

.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 8 décembre 2022 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote. Il est transmis sans délai à Madame la préfète du département ainsi qu'aux délégués de listes.

Le Président,



PERRELO Didier
Maire de Goult

Les secrétaires,



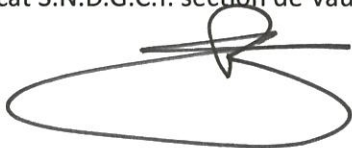
PARDUCCI Céline
Agent du CDG84

Les délégués de listes,

RAMBAUD Yves
Syndicat C.F.D.T. INTERCO du Vaucluse



ICARD Karine
Syndicat S.N.D.G.C.T. section de Vaucluse



BEREZNE Elsa
Syndicat F.A.F.P.T. U.D. 84

